

CONSEIL MUNICIPAL – 26 avril 2017 - TRANSCRIPTION DES SOUS-TITRES CODÉS

(inaudible) l'hymne national. Oui

<CR> - Accueillons Chantal Hackett qui a un talent

incroyable, j'ai eu la chance de l'écouter récemment avec son école. (voix de l'interprète)

c'est une chanteuse. (fin de la traduction) qui est dans ma communauté et aussi université d'Ottawa, elle a performé au Carnegie elles, à Vienne, au Centre national des arts et aussi, elle a aussi chanté au (inaudible). Elle est maintenant propriétaire d'un studio et je vous demanderais d'aller voir sur YouTube pour entendre son dernier disque Color. Je l'ai invité parce qu'elle fait partie d'une organisation sans but lucratif qui encouragent les artistes locaux, c'est un espace unique où on encourage la création et les performances. Pourraient formation, allez sur le site Internet.

À offert des opportunités à des centaines d'artistes locaux.

<NOTE> Ô Canada <NOTE>

<NOTE> Terre de nos aïeux <NOTE>

<NOTE> Ton front est ceint <NOTE>

<NOTE> de fleurons

glorieux <NOTE>

<MUS>

<NOTE> Car ton bras <NOTE>

<NOTE> sait porter l'épée <NOTE>

<NOTE> Il sait porter la croix <NOTE>

<NOTE> Ton histoire <NOTE>

<NOTE> est une

épopée <NOTE>

<NOTE> Des plus brillants <NOTE>

<NOTE> exploits <NOTE>

<NOTE> Et

ta valeur <NOTE>

<NOTE> de foi trempée <NOTE>

<NOTE> Protégera nos foyers <NOTE>

<NOTE> et nos droits <NOTE>

<NOTE> Protégera <NOTE>

<NOTE> nos foyers et nos droits

<NOTE>

(applaudissements)

<CR> - (voix de l'interprète) merci beaucoup pour cette belle

version de l'hymne national. Je vais maintenant demander à monsieur Qamar Masood,

ainsi que le conseiller Monette d'Orléans. Bienvenue. Monsieur Monette est le

conseiller de monsieur Qamar Masood. J'ai aussi le plaisir de souhaiter la bienvenue

aux membres de la famille de monsieur Qamar Masood qui sont ici ce matin. Le Prix

du bâtisseur de la ville reconnaît un engagement extraordinaire à faire en sorte que notre ville soit un endroit où on peut faire du bénévolat de façon (inaudible) j'ai l'honneur de présenter ce prix à monsieur Qamar Masood qui est bénévole depuis plus de 20 ans pour la communauté (inaudible) il est porte-parole de (inaudible) il est président de la (inaudible) multi-culturelle d'Orléans. En cinq ambassadeurs de la paix au sein de la Universal Peace Federation (inaudible) de la région de la Capitale-Nationale. En plus de ces autres contribution, il est reconnu pour ses efforts de financement pour la (inaudible) et pour avoir fait le don de services de traiteur à une réception qui a été donnée par le conseiller Bob Monette pour réunir des fonds pour la conservation de l'église Saint-Joseph. Merci à monsieur Masood pour cette nombreuses contributions. (fin de la traduction) merci à monsieur Masood pour ces nombreuses contributions. (voix de l'interprète) j'ai maintenant le plaisir de vous présenter le Prix du bâtisseur de la ville du maire, félicitations pour vos contributions sur une vingtaine d'années. Merci.

(applaudissements)

<CR> -

(voix de l'interprète) merci, Monsieur le Maire. Et Mercier au conseiller Bob Monette.

Je sais que le bénévolat c'est une façon de remercier Le Seigneur. Nous avons beaucoup à donner dans ce beau monde, la paix et la chose la plus importante et pour réaliser la paix, il faut faire quelque chose de très précieux et c'est le temps. L'argent ne peut pas acheter le bénévolat. Et c'est quelque chose que l'on fait pour aucune raison. Je ne m'attendais pas à ceci. Je vais continuer de faire ce que j'ai toujours fait. Je suis très reconnaissant et ceci me donnent encore

plus de force pour continuer de faire ce que je fais. C'est un exemple d'une belle ville. Une ville dont le maire a laissé tomber son emploi important au niveau de la province il est venu ici à la ville, pourquoi? Parce qu'il veut donner de son temps, la chose la plus précieuse que nous avons. Et nous sommes tous ici pour cela aussi. J'aimerais le célébrer avec ce prix. Et je vais continuer à dire à mes enfants et aux autres de continuer de faire du bon travail. Et la seule chose qui nous unit, c'est la paix. Merci.

(applaudissements)

<CR> - (voix de l'interprète)

merci beaucoup, Monsieur Qamar Masood. Bien sûr, nous célébrons la semaine nationale

du bénévolat. C'était très important. L'appel nominal, s'il vous plaît.

<CR> - (voix

de l'interprète) vous avez le quorum.

<CR> - (voix de l'interprète) (---). Adopté. Déclarations

de conflit d'intérêts. Aucun. Communication, répétition. Absence. Les conseillers

El-Chantiry et Taylor signalent qu'ils vont être présents pour les affaires concernant

la ville. Motion d'introduction des rapports. Le rapport numéro 42 du Comité de

l'urbanisme, résumé des observations orales écrit sur les questions afficher au

terme de la loi, examinée à la réunion du conseil du 12 avril 2017 soit reçu et

examiné et que la pétition concernant la Cour Harrington soit reçue. Adoptée. Rapports

numéro 42 demande de démolition visant le 234 Demande de démolition visant le 234, rue O'Connor,. Ensuite modification au Règlement de zonage. Adopté. (---) Pour les logements abordables. Il y a une question? Allez-y, maintenant.

<CR> - (voix de

l'interprète) je voulais préciser que les huit, 7 millions de revenus, d'après que l'information que j'ai revenue, que j'ai reçue, c'est pour le permis de construction, les redevances, l'aménagement. Je voudrais savoir ce qui reste dans le compte. Est-ce que nous pouvons nous en servir? Pour des unités futures? Nouvelles constructions? J'avais demandé aux gestionnaires du logement abordable de répondre à votre question. Il oui Ce n'est pas comme si nous avons reçu les fonds seulement l'an dernier. Je devine, mais il y a peut-être à peu près deux millions de dollars dans le compte. Pour les frais de permis et de construire, etc. Donc, ce ne sont pas pour de nouveaux projets mais plutôt pour un programme existant.

<CR> - (voix de

l'interprète) d'accord.

<CR> - (voix de l'interprète) est-ce que vous pourriez peut-être me donner mon temps plus tard?

<CR> - (voix de l'interprète) oui, effectivement. Le

rapport, adopté. Ordre du jour pour approbation en bloc. Est-ce que quelqu'un veut retirer quelque chose de l'ordre du jour? En bloc? Tel que présentée, adoptée.

Nous passons maintenant à la modification au Règlement de zonage. Pour la rue bank, nous avons une motion de la conseillère (---). C'est pour savoir si vous voulez poser des questions. Merci.

<CR> - (voix de l'interprète) le conseiller Nussbaum qui a donné ses instructions aux conseils. Je vais lui demander de prendre la parole.

<CR> - (voix de l'interprète) merci, Monsieur le Maire. Il y a eu une longue discussion constructive au Comité de l'aménagement. Les marges de recul sur la rue Bank reflètent

le zonage traditionnelles des rues principales. Il y avait un problème en ce qui concerne les marches de recul pour cette zone résidentielle. Donc, on a demandé au personnel de travailler avec le demandeur, pour que nous puissions peut-être les modifier d'un côté de la rue. Et la motion reflète le fait que le requérant à travailler avec le personnel pour obtenir une marge de recul de deux pieds et demi. De façon à ce qu'on ne fasse pas face à un mur de briques. Merci au personnel et au requérant. Je pense que c'est une bonne façon d'améliorer une demande. Merci beaucoup à la présidente du Comité de l'urbanisme et au personnel.

<CR> - (voix de l'interprète) conseiller Leiper, un commentaire.

<CR> - (voix de l'interprète) un bref commentaire,

j'ai voté contre cet article au comité parce qu'il n'y avait pas suffisamment de marge de recul du côté de la rue Bank. Et je remercie le promoteur pour avoir ceci pris ceci très au sérieux. Je vais appuyer ce point. Il est toujours bon d'avoir des discussions constructives avec les constructeurs et surtout lorsqu'ils prennent nos commentaires au sérieux. Je vais appuyer ceci aujourd'hui, par opposition à mon vote au Comité de l'urbanisme.

<CR> - (voix de l'interprète) merci. Monsieur Fleury.

<CR> - (voix de l'interprète) je voulais poser une question au personnel en ce qui concerne la discussion sur l'impact, concernant les politiques, les rue principale traditionnelle. Et j'ai parce que j'ai parlé au responsable de ce dossier. Je crois comprendre qu'il n'y a pas d'impact sur les autres plan, concernant les rues principales. Mais lorsqu'il y a une certaine hauteur, il y a des dispositions qui ont été prises à cet égard. Est-ce que ceci à un impact en ce qui concerne la hauteur actuelles dans cette zone?

<CR> - (voix de l'interprète) pour répondre à la question, nous avons ici un très bon exemple de transition. Parce que nous avons commencé avec huit étages, ce qui est un peu intégrer au reste du bâtiment. Il y a possibilité d'avoir des immeubles plus élevé mais aussi, des immeubles de deux et de quatre étages. Monsieur Smith est ici pour parler du contexte politique. Si vous êtes intéressés, et je vais lui demander comment ça s'inscrit dans notre contexte, au niveau de

nos principes d'aménagement. Je vais demander à monsieur Smith d'élaborer davantage.

<CR> - (voix de l'interprète) merci, Monsieur le Maire. Le cadre de cette politique est énoncé dans le plan officiel, à l'heure actuelle, nous avons modifié l'amendement 76. Nous avons, nous devons attendre que ce soit fait. D'ici quelques temps. Mais cette politique prévoit l'augmentation de la hauteur. Il faut être sensible aux exigences de la politique sur les rues principale traditionnelle. Lorsqu'il y a des plans secondaires, il y en a qui ont été établis et il faudra demander d'autres institutions en ce qui concerne la compatibilité des objectifs énoncés dans le plan principal. Donc, cette demande ne change pas l'approche qui a été établi, d'après le document qui (inaudible).

<CR> - (voix de l'interprète) merci beaucoup, d'abord, j'aimerais poser une question personnelle. Ceci s'est produit à la toute fin de la réunion du comité d'urbanisme. C'est quand même très important. En ce qui concerne la position du personnel, en ce qui concerne ce rapport, je pense que vous vous basez sur l'ancien plan officiel. Et l'ancien plan officiel était encore en vigueur, s'il était encore en vigueur, vous n'auriez pas appuyer ce projet?

<CR> - (voix de l'interprète) Monsieur le Maire, c'est exact. Il aurait fallu l'OPA et si l'OPA 150 était encore en vigueur, je pense qu'il est vraiment malheureuse que notre nouveau

plan officiel était de censé donner plus de servitude aux gens du quartier et aux promoteurs pour savoir ce qui est approprié et ce qui ne l'était pas. Mais parce que c'est encore l'objet d'un appel, nous sommes retournés à l'ancien (inaudible) et nous n'avons pas réussi à bien défendre cette politique sur la rue principale traditionnelle. Alors, mes commentaires vont porter sur cette politique. Il y a une raison pour laquelle nous avons ce genre de politique parce qu'on reconnaît qu'une rue principale traditionnelle est très différent d'un quartier résidentiel est différent d'un boulevard large, d'une crue subite urbaine où il y a des commerces des magasins. C'est quelque chose qui attire les gens, lorsque les gens choisissent de se rendre dans une rue traditionnels comme (inaudible) ils prennent la décision d'aller quelque part de différents et de distincts. Il y a un caractère à cet endroit ils veulent passer du temps là-bas. Et nous allons commencer à défaire ceci à notre propre péril et peut-être que nous allons tuer la poule aux oeufs d'or. Lorsque les gens voient qu'il y a une rue qui n'est plus une rue principale traditionnelle même si elle porte ce nom et qui est similaire à toutes les autres rue, est-ce qu'il y a des raisons de s'y rendre, le s'y promener? Donc, on finit par minée cette partie de notre histoire, de notre économie, de notre caractère. Et je pense que c'est ce qu'on fait avec la hauteur de ce bâtiment. Je suis d'accord avec l'utilisation. Ce sera peut-être six étages au lieu de trois, c'est déjà plus élevé que le zonage actuel. Mais je pense que les membres du comité aurait pu l'accepter, mais le porter à 8 ou six étages, à mon avis, c'est trop. Alors, je vais broser un tableau pour vous. On a une auteur et apparemment, nous avons besoin de transition mais personne depuis dix ans m'a dit qu'il était dommage qu'il n'y a pas de transition. Donc,

je ne vais pas aller dans le (inaudible) parce qu'il n'y a pas de transition. Mais je blague. En raison de Lackey amour, il a fallu faire une transition, les maison de ville, par exemple, sont réduites à deux étages puisque, c'est ce que nous avons été obligé de faire (inaudible) qui a été obligé de déménager et qui a investi des millions de dollars avec un étage, il n'y a pas vraiment de. (---) ensuite on remonte à 8 et six et on redescend à un et deux étages dans la rue principale. Pour moi, c'est pire que ce que nous avons à l'heure actuelle. Alors, je ne pense pas que la transition soit utile. Et finalement, je dois signaler que (inaudible) n'a jamais été est censé être un précédent, en fait, c'est une exception, ce n'est pas quelque chose qui devrait entraîner l'érosion du caractère et des auteurs croissante

de la rue Bank. Mais c'est exactement ce qu'est ce projet et je ne voudrais pas que les gens se posent en même temps pour dire: on vous l'avez dit. Mais à cette hauteur, c'est ce que je perçois. Donc, je m'oppose à ce projet, je l'ai dit clairement au promoteur dès le début. Et je pense qu'il aurait été possible d'avoir un compromis, mais finalement, c'était huit et six, c'est encore 8006 étages et pour cette raison, je vais voter contre et je vous demanderais de faire de même.

<CR> - (voix de l'interprète)

d'autres commentaires?

<CR> - (voix de l'interprète) j'ai quelques observations., Je

pense que le conseiller cherchait Nico soulève quelques points importants. (---)

il y aura un minimum de véhicules disponibilité. Est un bâtiment pour personnes

âgées, le dessin et je lis et je pense que ce sera un bon complément pour (inaudible) et (inaudible) qui se trouve à proximité. Mais un peu comme le conseiller charnu chaque coup, je suis passé faire un tour hier et une situation où la rue traditionnel commence à (inaudible) parce que jusqu'au sud, au canal, vous avez le parc et et le (inaudible) centre de l'autre côté. Mais, vous avez 12 étages aux (inaudible) est la propriété aux (inaudible) qui est un bel ajout au quartier, ensuite, vous baissé d'un étage à (inaudible) et deux étages à (inaudible) et le restaurant Indiens ensuite, le (inaudible) Marquette est en haut de l'autre côté, vous avez huit étages. Et ensuite à quelques pieds de là, il y a une proposition pour l'ancien garage mais quels, pour quatre étages. Ce qui respectent les règles, mais, comme nous savons aussi, il n'y a pas beaucoup de transport en commun, il y a les itinéraires un et sept. Mais il y a toujours des difficultés, surtout lorsqu'il y a de grands événements à (inaudible) il y a des plans secondaires qui exige quatre étages sur (inaudible) la rue (inaudible) à quatre étages et nous exigeons même, je vais verser cela au procès-verbal, le zonage ne permet pas de passer d'une terrasse à moins de 5 mètres, 100 cloison. Donc, nos règles sont plus rigoureux pour les terrasses que pour les immeubles de huit étages, ce qui n'est pas très logique. Il y a beaucoup de bonne volonté et il a toujours facile de critiquer le (inaudible) parce qu'il y a des gens qui n'ont pas appuyé Lansdowne, le parc Lansdowne. Mais, ils ont quand même l'habitude d'accueillir les bons aménagement, à mon avis, c'est un peu comme le portail. Et regardez au centre-ville, on se demande comment est-ce que d'immenses tour ont pu se retrouver au milieu de maison résidentielles. Qui a voté pour ça? Et je pense qu'on pourrait se retrouver dans la même situation parce qu'il n'y a pas eu vraiment de compromis de la part du promoteur, le conseiller du quartier,

l'association comme notaire se sont rencontrés à quelques reprises, de bonne foi. Mais il n'y a pas eu vraiment de discussions en ce qui concerne les huit et six étages aussi sur quatre. Mais ce n'est pas notre rôle, s'ils ont payé trop cher pour le terrain, c'est le problème du promoteur, pas le nôtre. Je pense que la motion du conseiller améliore les choses, mais je ne vais pas appuyer cette recommandation.

Alors, sur le rapport? Sur la motion, plutôt. Adopté? Le rapport? Des accords.

Mais Kenny est Chernushenko. Motion d'adoption de rapport. (fin de la traduction)

le rapport du bureau du greffier municipal et l'avocat général intitulée: résumé d'observations orales et (inaudible) du public sur la question assujettis est exigeant une explication au terme de la loi 73, examiné à la réunion du conseil du 12 avril 2017, soit (inaudible) est adopté dans la version modifiée, la version et d'adopter par moi-même est secondé par le conseiller Qadri.

<CR> - Adopté.

<CR> - (voix de l'interprète)

conseiller Fleury est elle Mitic. En ce qui concerne la Journée nationale de la condition physique.

<CR> - (voix de l'interprète) merci. Il s'agit d'une motion. Que

nous adoptons depuis quatre ans. Pour appuyer la Journée nationale de la condition physique. Le 3 juin. Donc, je vais le lire. Que le conseil municipal d'éclairs le 17 juin 2017 comme journée nationale de la santé et de la condition physique.

Et que les piscines de la ville soit, admettre tout le monde et que dix cette salle d'entraînement aussi, en reconnaissance de cette journée nationale de la bonne condition physique.

<CR> - (voix de l'interprète) adopté. Prochaine motion. Conseiller

Moffatt appuyé par la conseillère Harder. Au sujet du rôle zonage de (---).

<CR> - (voix

de l'interprète) merci. Il s'agit ici d'une division de terrain agricole excédentaire.

Vous vous en souviendrez, ce sont des articles qui sont généralement adoptés facilement.

Mais à cause du temps, on n'a pas pu en parler, on ne peut pas attendre au mois de juin. C'est pourquoi nous voulons que le comité puisse être saisi de cette question le 9 mai. Nous voulons tenir une réunion publique pour la demande de heures au nage du (---). J'ai parlé au conseiller El-Chantiry et il est d'accord avec cela.

Et c'est appuyé par la présidente du comité.

<CR> - (voix de l'interprète) quelqu'un

d'autre sur cette motion? Motion adoptée. Est-ce qu'il y a d'autres motions qui requièrent la suspension du règlement? Avis de motion pour examen à une réunion subséquente. Conseiller Fleury et Egli. Fin de semaine de course à Ottawa.

<CR> - La

course de deux kilomètres de plusieurs collègues en appui au marathon qui a lieu

à la fin du mois de mai, du 26 au 28 mai. (voix de l'interprète) depuis 42, ans depuis le premier marathon en 1975, il y avait là (---). C'est devenu l'un des plus grands marathons du Canada est un événement qui attire beaucoup de touristes à Ottawa. Comme on s'attend à attirer plus de 45000 participants à ces événements athlétiques y compris le marathon de la banque Scotia d'Ottawa, le plus grand à Ottawa. Et que Ottawa est un partenaire actif et que l'on attend que cette course produisent plus de 34004 millions de dollars en retombées, il est résolu que le conseil municipal d'éclaire le 26 au 28 mai la fin de semaine de course dans la ville d'Ottawa.

<CR> - (voix de l'interprète) c'est un avis de motion. Conseillère McKenney, conseiller Leiper.

<CR> - (voix de l'interprète) merci Monsieur le Maire. Attendu que la (---) de la rue Preston tiendra la fin de semaine italienne du huit au 18 juin et attendu qu'un grand nombre d'activités dans le cadre du Festival auront lieu les 18 juin, le 18 juin, ça se fera également à l'extérieur. Et attendu que les activités auront lieu entre 16 heures et une heures du matin le samedi 17 juin, nous voulons fermer la rue pour accroître la sécurité du secteur. Par conséquent, il est résolu que le Conseil approuve cette fermeture de rues sûres Preston de la rue (---) à la rue (---) de 16 heures le 16 juin à une heure le 17 juin dans le cadre du Festival de la semaine italienne d'Ottawa. Merci.

<CR> - (voix de l'interprète)

est-ce qu'il y a d'autres avis de motion? Motion de présentation du règlement.

Conseiller Monette appuyé par le conseiller (---).

<CR> - À l'ordre du, jour sous la
rubrique motion, présentation de règlement, que trois lectures soit lu et adopté.

<CR> - Adopté. Règlement de ratification. Conseiller Monette appuyé par le conseiller
Qadri.

<CR> - (voix de l'interprète) règlement ratifie les délibérations du Conseil
du 26 avril 2017. Motion. Adoptée. Demande de renseignements par écrit. Moi et la
conseillère McKenney avons une demande conjointe. Que le greffier municipal et
avocats soient en mesure (inaudible) qui permet à la ville de donner l'assurance
(inaudible) dans une clinique (inaudible) puissent fournir ou obtenir ses services
(inaudible) ou de l'intimidation d'une manière qui respecte leur dignité et leur
vie privée. Ces options doivent comprendre des lois provinciales nouvelle ou modifier
les zones de sécurité comme c'est le cas en Colombie-Britannique, Terre-Neuve-et-
Labrador
et la modification des règlements municipaux. (fin de la traduction) juridiquement
exécutoire qui permet à la ville de donner l'assurance que les personnes qui
demandent
des services de quand c'est ligne puissent avoir des procédures médicales dans
une clinique où il y a un dix penseurs de soins médicaux et qu'Ottawa puissent fournir
et obtenir ses services sans fournir sans subir d'harcèlement ou de l'intimidation

et d'une manière qui respecte leur dignité et leur vie privée. Ces options doivent comprendre des lois provinciales nous nouvelle et modifier les zones de sécurité comme c'est le cas en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve et Labrador ainsi que l'adoption ou la modification de règlements municipaux. (voix de l'interprète)
ce n'est pas un avis de motion c'est une demande de renseignements. Je n'aurais pas dû dire motion, en effet. Levée de séance. Conseiller Monette.

<CR> - Délibérations

du Conseil du 26 avril 2017 soit ajourné.

<CR> - Adopté (voix de l'interprète) motion

adoptée. La séance est levée. Bonne chance aux sénateurs d'Ottawa! On a un grand partisan ici dans l'auditoire qui travaillent pour le conseiller Chiarelli. On va l'appeler le Lone Ranger!

[Sous-titrage: www.sovo-tech.com]